

partout et nulle part encombrement. C'est là un des résultats avantageux du choix des boulevards pour y passer les revues.

BELGIQUE. — Anvers, 12 juin.

La création d'un ordre militaire est un véhicule puissant d'honneur et de courage. C'est en quelque sorte la glorieuse parure d'une armée. Mais cet ordre appliqué au civil, sous le titre grotesque de l'Union, est une de ces idées qui ne pouvaient naître que du *Catholique* ou de M. de Mérode. Le parti profite de son règne pour imprimer à la nation le sceau de sa puissance et de son ridicule. Il y a dans la chambre un parti libéral, faible en nombre à la vérité, mais qui a de la force parce qu'il a de la raison et de l'énergie. Il s'opposera sans doute à ce qu'on imprime sur le front d'une nation généreuse un honteux stigmate, marque d'asservissement à une faction éphémère et sans racine dans la société.

— La multiplicité des arrivages donne à notre commerce d'importation une activité prodigieuse, tandis que la nullité des exportations forme un contraste remarquable. (*Journal d'Anvers.*)

Bruxelles, 12 juin.

M. van Zuylen, employé au ministère des affaires étrangères, est parti dimanche dernier pour Londres avec des dépêches pour le général Goblet. On le dit chargé d'une note relative à M. Thoin, et à l'exécution des 24 articles; on assure que cette note est rédigée dans des termes énergiques et pressants.

Du 13. — On lit dans le *Courrier belge*, au sujet du projet de loi créant une réserve de 50,000 hommes :

« On nous assure que dans l'énumération des causes qui ont décidé le gouvernement à présenter aux chambres ces mesures, il faut faire une large part aux déclarations faites récemment au roi Léopold par M. Durand de Mareuil, ambassadeur de France à La Haye, qui a donné l'assurance que c'était se bercer d'une chimère que de croire encore à la possibilité de la conclusion d'un traité avec la Hollande. « Le roi Guillaume, a dit M. Durand de Mareuil, est bien décidé à ne reconnaître à aucun prix votre indépendance; et je ne doute pas qu'après que vous auriez adopté les modifications qu'il a réclamées en dernier lieu, il ne parvint encore à élever de nouvelles difficultés qui ajourneraient de nouveau indéfiniment la conclusion de vos affaires. Le but du roi Guillaume est la restauration de son pouvoir en Belgique. »

— L'avis unanime des sections de la chambre a été l'adoption du projet de loi présenté par M. Evain, pour la formation d'une armée de réserve. Pour écarter tout reproche d'inconstitutionnalité relativement au choix des officiers, il ne sera plus question dans la loi nouvelle de garde civique; c'est une levée extraordinaire de 50,000 hommes, dans lesquels on comprendra les 17,000 hommes de garde civique qui sont déjà sous les drapeaux.

— Le bulletin sanitaire de Gand jusqu'au 11 juin, sept heures du soir, fait connaître 5 décès, 17 nouveaux cas, 20 en traitement, 1 guéri.

A Mons, depuis le 31 mai jusqu'au 11 juin, 18 atteints, dont 10 décès.

— M. le ministre de la guerre vient de faire une nouvelle demande de 50,000 hommes du premier ban de la garde civique, qui sera soumise à la discipline passive de l'armée, réservée au carnage comme des militaires de profession, arrachée aux travaux de l'agriculture et de l'industrie, et qui, au lieu de produire, contribuera par la suite à détruire les produits de ses compatriotes. Mais un des représentants a dit que *Mars doit avoir le pas sur Thémis*. Ce *trissotinisme* stupide, qui ferait donner le fouet à un écolier de 12 ans, fera-t-il sanctionner le deuil futur des familles, la destruction de l'agriculture et de l'industrie? Mettra-t-il au service du pouvoir exécutif une force armée telle que la liberté ne puisse plus pousser impunément une plainte, si le gouvernement ne le veut pas?

Cette levée nouvelle, qui doit tiercer le chiffre de l'armée, enflera nécessairement le budget de la guerre de quelques nouveaux millions. La nation peut-être s'affaissera sous tant de charges; mais si ce sont les grandes armées qui nécessitent les impôts accablants, c'est avec les grandes armées qu'on prévient le refus des impôts. *Point de redressement de griefs, point de subsides*, devient un proverbe ridicule en face de 150,000 bayonnettes.

D'ailleurs, si cette nouvelle fantaisie guerrière doit ajouter à l'impôt, elle doit, par compensation, ajouter au revenu national.

Notre armée absorbera environ 150,000 travailleurs de 18 à 45 ans, qui sont non-seulement dans l'âge du travail, mais dans l'âge où la science compte les forces de l'homme pour deux fois celles des travailleurs au-dessus ou au-dessous de 18 ou 45 ans. De sorte que cette élite de forces représente 300,000 travailleurs d'une autre classe.

Il en résulte que cet énorme déficit dans la classe ouvrière doit, par défaut de concurrence, élever arbitrairement le prix de la main-d'œuvre. Si l'on ajoute à cela que l'état de guerre, et l'exa-

gération des impôts en élevant le prix de toutes les denrées, élève en même temps le salaire de l'ouvrier, on en conclura que la difficulté pour le fabricant indigène, de concourir chez lui et au dehors avec les fabricans étrangers, deviendra de plus en plus insurmontable, et qu'il ne fallait plus qu'une pareille circonstance pour l'exclure tout-à-fait du marché intérieur et extérieur. (*Organe.*)

GRAND-DUCHÉ. — Luxembourg, 16 juin.

Ce qui suit est littéralement traduit d'une lettre de Francfort, en date du 9 de ce mois :

« La question politique qui a le plus occupé la diète dans ses dernières délibérations, est certainement celle du grand-duché de Luxembourg. L'influence de la Russie et surtout de l'Autriche, pour ne pas dire la volonté expresse de ces puissances, a tranché la difficulté, et, toutefois, les propositions relatives à un démembrement de la province de Luxembourg, consignées dans des projets de traité et dans des actes de correspondance diplomatiques, sembleraient laisser des doutes sur l'intention de la laisser intacte. Mais les propositions, quelles qu'elles soient, n'engagent à rien; elles endorment l'ennemi et font passer le tems en discussion. Il est évident aujourd'hui pour tout homme clairvoyant que si les souverains du nord toléraient une infraction à l'acte constitutif de la confédération, telle que serait la cession d'un des états qui la composent, sans l'assentiment unanime de tous ses membres (et comptez qu'il y aurait des voix contre un pareil arrangement), c'en serait fait de ce corps; il tomberait pièce à pièce; et la citadelle que le nord oppose à la France dans cette vaste association de princes allemands, croulerait pour ne plus se relever. Si la Russie a fait des sacrifices énormes pour briser la tête de l'hydre démagogique aux portes de son empire; si rien ne lui a coûté pour soumettre la nation polonaise, aux risques d'une guerre générale en Europe, soyez convaincu que conséquente à ce système, elle ne tolérera pas que la confédération trahisse le plus précieux des intérêts qui absorbent sa pensée, l'intérêt de resserrer et de contenir dans leurs limites les insurgés de la Belgique. Cette même pensée, importante pour la Russie et pour l'Autriche, est vitale pour la Prusse. Au surplus, fût-elle même moins prépondérante qu'elle ne l'est effectivement dans la balance des négociations, dont la conférence de Londres est le centre, l'intérêt de lier à la confédération par un nœud puissant la Hollande elle-même, en conservant son roi au nombre des princes confédérés, est une considération du plus grand poids; la diète en a calculé toute la portée, et elle saura, en tems opportun, faire voir à ceux qui n'approfondissent pas ces matières, combien leurs spéculations ont été mal combinées. L'avenir est dans la main de Dieu; mais il faudrait d'étranges événemens pour intervertir l'ordre des faits que dix-sept années d'expérience ont consolidé dans le midi de l'Allemagne. »

— Il vient d'arriver à Namur, escortés par la gendarmerie, une trentaine de déserteurs et réfractaires de la garde civique venant du Luxembourg.

— Dans la séance de la seconde chambre des états-généraux, à La Haye, le 9 de ce mois, le ministre des finances, interrogé sur l'état des affaires extérieures, a dit que depuis la dernière communication rien de nouveau n'était survenu et qu'il n'y avait rien de changé aux bases de la négociation; qu'il existait en effet de nouveaux protocoles (les nos 61, 62 et 63) dont les feuilles ont donné un compte assez exact, mais que *depuis*, la conférence avait été instruite par les envoyés hollandais à Londres des nouvelles bases que le gouvernement avait proposées, suivant la dernière communication, et qu'elles avaient été accueillies si favorablement par la conférence, qu'il y avait tout lieu d'en attendre un résultat heureux. Il n'y avait point d'autres secrets, ajoute le ministre, mais il pouvait répéter l'assurance que l'on rechercherait l'occasion d'en venir à une paix honorable. La nation devait donc mettre son entière confiance dans le Dieu tout-puissant, dans le gouvernement qui s'était rendu responsable de l'honneur et de l'indépendance de la patrie, pour lesquels il livrerait tous les combats.

— Un article daté de Berlin, dans la *Gazette universelle*, dit: « Bien que la question belge ne soit pas encore arrangée, et que la résistance du roi des Pays-Bas ait un caractère trop grave pour être surmontée par la diplomatie (toute autre manière de la surmonter ne pouvant s'imaginer sans blesser les droits et l'indépendance du souverain), de sorte qu'une crise d'une nature fâcheuse est toujours encore possible; on ne remarque chez nous aucune mesure qui paraisse indiquer un désaccord politique. On croit ici qu'il y aura de plusieurs côtés un changement dans le personnel de la conférence de Londres, ce qui ne manquera pas d'exercer quelque influence sur la marche des négociations. »

— *L'Invariable*, journal qui paraît à Fribourg, en Suisse, dit dans son cinquième cahier, page 310 :

« Il existe entre le roi Léopold et les cours de France et d'Angleterre un traité secret, dans lequel ces trois puissances sont cou-